

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yannick Dallaire

<https://www.cadre21.org/membres/af278570345adb30ee3bc9e8>

Date d'obtention : 2020-11-27 14:23:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de suivre les étapes et de prendre le temps de bien rencontrer les jeunes qui viennent nous voir.

Important de faire l'intervention jusqu'au bout et ensuite référer au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Important de ne pas prendre le mandat de la police.

Il peut y avoir plus qu'une personne impliquée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Quand il y a partage de photos ou de vidéos à d'autres personnes d'école.